

*Le Canada travaille avec persistance pour réaliser un traité durable et vérifiable d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et il mène les efforts que la communauté internationale déploie pour amorcer des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes (c'est ainsi qu'il a présenté un colloque international sur cette question en janvier 1995). Le Gouvernement convient également que la prolifération des armes classiques présente elle aussi un danger, et il étudie en ce moment des moyens qui permettraient à la communauté internationale de traiter ce problème de façon efficace.*

*Le Canada s'est, dès le début, fait un avocat du Registre de transferts d'armements conventionnels de l'ONU. Il continue de déclarer sa production nationale de matériels militaires, et en 1994, il a mené le groupe des pays qui voulaient ajouter la production nationale au Registre et y apporter d'autres améliorations. Le Canada continuera d'encourager tous les pays à déclarer volontairement leurs arsenaux militaires et il croit qu'avec le temps, le succès du Registre en tant que mesure de renforcement de la confiance incitera des pays non-membres à souscrire à l'entente le concernant. Tout en poursuivant ses efforts multilatéraux en faveur de l'adhésion universelle au Registre, le Canada continuera d'examiner la question de savoir s'il est efficace d'interdire les exportations d'armes à destination d'États non-membres et de tenter d'obliger les États récalcitrants à fournir des renseignements au Registre.*

*Le Gouvernement convient qu'il est important de limiter la prolifération et l'utilisation des mines terrestres. Le Canada n'a pas exporté de mines terrestres anti-personnel depuis 1987 et il cherche à renforcer la Convention de l'ONU sur certaines armes conventionnelles (CCAC), et notamment le Protocole II sur l'emploi des mines terrestres, en vue de la Conférence d'examen d'octobre 1995. Le Canada étudie des moyens d'élargir la portée de la Convention, afin qu'elle s'applique aussi aux conflits internes (dans le cadre desquels la majorité des mines terrestres anti-personnel sont utilisées), et de faire adopter un régime de vérification qui en accroîtrait encore plus l'efficacité. Le Canada collabore par ailleurs avec d'autres pays intéressés par cette question, pour assujettir à d'autres contrôles internationaux efficaces le transfert et l'utilisation des mines terrestres.*